



## Faire face à la crise et préparer le monde d'après

*Les contributions publiées ici sont des contributions libres des militant-es au travers des commissions thématiques d'EELV, qui ont servi de base à l'élaboration des motions votées au conseil fédéral du 4 avril 2020.*

### Commission Agriculture et ruralité

#### 1) Pandémie et écologie

##### a) Pourquoi ces pandémies émergent ?

Notre vulnérabilité croissante face aux pandémies a une première cause profonde : la destruction accélérée des habitats naturels. Avec la déforestation, l'urbanisation et l'industrialisation effrénées, nous avons offert aux microbes, présents avec la faune sauvage, les moyens d'arriver jusqu'au corps humain et de s'adapter.

Si l'origine du Covid-19 n'est pas encore déterminée (pangolin, chauve-souris...), d'autres épidémies comme Ebola ont d'ores et déjà été provoquées par le contact rapproché avec les chauves-souris victimes de la destruction de leurs habitats, de même que la maladie Nipah en Malaisie. En France, plus exactement en Guyane française, des chercheurs ont montré que la déforestation provoque une réduction des chaînes alimentaires en eaux douces, qui favorise le développement d'agents infectieux, dont l'agent responsable de l'ulcère de Buruli, grave maladie de la peau. Les maladies transmises par les moustiques se développent également

dans des zones déforestées où il reste de l'eau stagnante sans écosystème développé : les milieux riches en biodiversité ont de nombreux pathogènes mais ceux-ci ne se propagent pas aussi facilement que dans des milieux uniformisés et urbanisés. La maladie de Lyme, transmise dans les tiques, est ainsi plus présente là où la diversité des micro mammifères est la moins importante.

Cause majeure de la destruction des habitats naturels : l'élevage industriel, d'abord pour y cultiver des milliers d'hectares de soja transgénique. Mais il convient de souligner aussi la fragilité du système agro-alimentaire dans son ensemble, qui repose notamment sur cet élevage concentrationnaire : des centaines de milliers de bêtes entassées les unes sur les autres en attendant d'être conduites à l'abattoir : des conditions idéales pour le développement d'épizooties dramatiques pour les animaux et les humains. Que l'on pense à la Grippe Aviaire dans les élevages de poulets, Escherichia coli dans les parcs d'engraissement des bovins américains...le système actuel a pris le chemin strictement inverse de la résilience.

Nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles pandémies à venir si ces questions de fond ne sont pas traitées urgemment : comme le souligne l'épidémiologiste Larry Brilliant, cité dans le monde diplomatique de mars 2020 : « les émergences de virus sont inévitables, pas les épidémies ».

#### b) Fragilité de notre système alimentaire mondialisé

Notre système alimentaire mondialisé ne permet pas de fournir les régimes alimentaires dont les gens ont besoin pour mener une vie saine, en contribuant par exemple à l'obésité et au surpoids -fast food, malbouffe- autant qu'à l'appauvrissement des paysans et paysannes du monde entier. Les aliments bons marchés et industrialisés constituent l'essentiel des échanges à l'échelle internationale, au détriment de la santé de nos concitoyen.nes et de l'environnement dans lequel ces denrées sont produites. Cette consommation standardisée et à bas prix nous coûte cher en termes de santé : obésité, maladies cardiaques, AVC, diabète et certains cancers, exposition aux pesticides et perturbateurs endocriniens...mais aussi d'impact écologique. A l'heure de pandémies comme le Covid-19, ce système alimentaire accentue ainsi grandement notre risque d'exposition face à la crise sanitaire, en même temps qu'il permet sa propagation rapide dans les flux d'échanges internationaux.

## 2) Pendant la crise : comment organiser la chaîne de solidarité alimentaire ?

### a) L'angle des consommateurs : suis-je obligé d'aller au supermarché ?

Les dernières mesures prises autour des marchés de plein vent, semblent, de la part des pouvoirs publics, accréditer l'idée que la grande distribution et les filières industrielles offriraient une sécurité sanitaire et d'approvisionnement plus grande que les filières courtes et locales. C'est à la fois grave et paradoxal : nous l'avons vu, les échanges mondialisés, les pathologies environnementales et liées à la malbouffe sont au contraire des facteurs aggravants de la dangerosité de cette épidémie au coronavirus.

Est-ce vraiment plus sûr au plan sanitaire de se rendre dans un supermarché que dans une distribution locale qui serait strictement encadrée ? Aujourd'hui, cette question relève plus d'une croyance que l'industrie et la grande distribution seraient les seules à garantir la sécurité sanitaire, que d'un véritable principe de précaution. Le principe de précaution doit s'appliquer de la même façon dans un supermarché, dans un marché de plein vent totalement repensé et réorganisé en fonction des mesures sanitaires, ou dans une distribution de produits alimentaires.

Au cœur de la crise sanitaire, nous devons favoriser l'autonomie alimentaire de la population pour les produits alimentaires de première nécessité et soutenir les producteurs

locaux qui sont la base de notre chaîne de solidarité alimentaire. Un soutien doit être apporté aux circuits courts de produits issus de l'agriculture biologique.

#### b) Des systèmes alternatifs qui émergent partout sur les territoires

Un protocole sanitaire pour rouvrir les marchés vient d'être validé par le gouvernement. Grâce à ce protocole, il est possible de concilier deux priorités : d'une part garantir la sécurité sanitaire pour la population, y compris les professionnels et leurs salariés, et d'autre part assurer la mission d'approvisionnement de la population en produits frais.

EELV doit appeler à étudier la ré-ouverture de certains de nos marchés sous conditions, en s'appuyant sur le protocole sanitaire et en adoptant des mesures sanitaires strictes : limitation des étals, distance entre les stands et entre clients, barrières pour nonaccès aux produits, affichages, respects des gestes, paiement sans contact...Les horaires, l'organisation la localisation pourraient être adaptées à ces mesures, comme le pratiquent des villes comme Grenoble ou encore Rennes.

D'autres systèmes de distribution sont en train de s'organiser : plateformes de distributions en ligne et points de retraits de produits locaux, systèmes de livraisons, adaptation des commerçants qui deviennent des épicerie sociales... qui respectent drastiquement les mesures sanitaires. Les collectivités locales sont ici en première ligne pour favoriser ces alternatives, et soutenir leurs producteurs et commerçants locaux. La Police Municipale doit être mobilisée pour faire respecter les mesures sanitaires des distributions alimentaires, les effectifs du CCAS pour livrer les repas aux personnes fragiles, les cantines centrales ré-ouvertes si possible pour fabriquer ces repas comme à Grenoble...

#### c) Aide alimentaire d'urgence

On assiste à une forme d'effondrement de l'organisation classique et de disparition des acteurs publics lié à l'exercice du droit de retrait de certaines structures d'accueil (démunis, les gens de la rue, femmes immigrées avec enfant, demandeurs d'asile..). Dans ce contexte, l'hébergement en hôtel rend encore plus nécessaire l'aide alimentaire, mais les conditions particulières liées à la pandémie poussent à revoir les pratiques.

Les associations sociales (Croix rouge, les resto du cœur, secours populaire et le secours Catholique...) et de l'agriculture sociétale (ADEAR, CIVAM, GAB, Collectifs...) sont en première ligne et doivent bénéficier d'un soutien inconditionnel des pouvoirs publics et d'un accompagnement financier, logistique et humain pour garantir l'aide alimentaire quotidienne, encadrée par les mesures sanitaires sur le terrain.

### 3) Résilience alimentaire : pourquoi tout relocaliser, c'est urgent !

#### a) Comment certains cherchent à enterrer le débat sur les pesticides

La profession agricole « majoritaire », ou dit autrement la FNSEA, est en train de distiller efficacement les éléments de langage consistant à habiller l'agriculture française et ses filières agro-industrielles en héros de la crise sanitaire, ou comment enterrer efficacement le débat autour des pesticides et de l'élevage industriel : « L'agriculture Française : vous pourrez toujours compter sur nous pour vous nourrir » « Des bras pour ton assiette »... La profession agricole, sous couvert de la crise, ne doit pas se dérober à son indispensable transition.

Le débat sur les pesticides et le modèle agricole doit ainsi resurgir à l'issue de la crise, EELV demandant la sortie immédiate des pesticides, à rebours de la gabegie financière des plans éco-phyto1, alors que la vente des pesticides continue d'augmenter et que le

gouvernement renonçait fin 2019 à mettre en place des Zones de Non Traitement (ZNT) ambitieuses.

#### b) Pour des systèmes alimentaires territoriaux – Plans Alimentaires Territoriaux

Pour une souveraineté alimentaire repensée à l'échelle des territoires, facteur de résilience environnementale, sanitaire et sociale, demandons :

- la généralisation des Plans Alimentaires Territoriaux à l'échelle des collectivités locales, assortis d'un plan de développement et de consommation des protéines végétales et de reconquête de la qualité de notre alimentation (agriculture biologique et sous signe de qualité) -l'application stricte du principe de 0 artificialisation nette des terres agricoles et espaces naturels sur l'ensemble du territoire (future loi foncière)
- La création de ceintures vertes agrobiologiques autour de chaque agglomération : lieux de production de notre alimentation (maraîchage biologique, petits élevages...), lieu de biodiversité sauvage et de biodiversité « cultivée », poumon vert pour les habitants... -La mobilisation de l'ensemble du système d'enseignement-formation agricole pour attirer et appuyer les porteurs de projet à l'installation et la reprise des fermes : alors que la population agricole décroît, nous avons les moyens de donner envie aux jeunes générations non issues du monde agricole pour un nouveau projet de vie en s'installant en agriculture biologique. Cette revalorisation du métier et des emplois agricoles -à rebours de la mobilisation massive de travailleurs détachés dans des conditions de travail bien difficiles exigée par le système agricole intensif- devant aussi être complétée par une réflexion autour de la revalorisation des retraites agricoles.

#### c) Pour une Politique Agricole et Alimentaire Commune (PAAC)

A l'échelle européenne, renouons avec les objectifs de souveraineté alimentaire du traité de Rome, au travers d'une « PAAC », qui défende :

- Une véritable ambition alimentaire
  - Soutien des productions dédiées à l'alimentation durable, notamment les protéines végétales : fruits et légumes, céréales et légumineuses à destination humaine, viandes uniquement issues d'élevages extensifs (via le système des aides couplées du premier pilier) et abandon des aides à la méthanisation, aux agro-carburants et aux cultures énergétiques ;
  - Soutien des outils de transformation collectifs de produits alimentaires à dimension humaine et de proximité, de l'abattoir multi-espèce à la légumerie ;
  - Intégration des organisations de citoyens et de la société civile dans les comités régionaux et nationaux de suivi des fonds européens.
- Le bannissement du soutien à l'export pour se remettre au service des territoires et des citoyens
  - Par la mise en place d'une redevance des aides PAC dès lors que les produits agricoles sortent du territoire européen ;
  - Par le conditionnement de l'ensemble des aides d'investissement à un critère territorial, les bénéficiaires de fonds européens devant s'engager dans des contrats de commercialisation à destination d'une consommation locale et durable, afin de se réapproprier notre souveraineté alimentaire ;
  - L'abandon des accords de libre-échange.

- L'engagement de l'ensemble des fermes et des filières dans la transition agro-écologique
  - Par une Conditionnalité renforcée : des règles élémentaires à respecter pour bénéficier des aides :
    - Respecter un ratio par exploitation visant à réinstaller des ligneux à partir d'un pourcentage minimum surfacique dédié à la plantation de haies ou d'alignement d'arbres (y compris fruitiers) ;
    - Imposer un seuil maximal d'emploi de pesticides à partir de l'utilisation de l'Indicateur de Traitement Phytosanitaire (IFT) ou du NODU ;
    - Proscrire l'emploi préventif d'antibiotiques dans les élevages et les mauvais traitements des animaux : détention des poules et des lapins en cages, castration et caudectomie à vif des porcelets, transport sur de longues distances et broyage des poussins etc...
    - Soutenir uniquement les investissements inscrits dans la transition écologique.
  - Par une reconnaissance des services environnementaux : rémunérer de façon contractuelle, les pratiques favorisant la prise en compte des bienfaits environnementaux de certaines pratiques, mais aussi sanitaires et sociaux (santé publique notamment, mais également bien-être animal) :
    - Rotations culturales longues et diversifiées avec présence de légumineuses ;
    - Recours à l'implantation d'infrastructures écologiques, ainsi qu'à l'utilisation d'une biodiversité domestique élargie (variétés végétales et races animales) ;
    - En productions animales, à l'élevage à l'herbe et de plein air, au lien au sol et à la recherche de l'autonomie alimentaire ;
    - Rémunération ++ = L'agriculture biologique, en tant que système agroécologique le plus abouti encadré par un cahier des charges et dont le respect est certifié par un tiers ;
    - Rémunération + = l'agro-écologie, la biodiversité domestique et sauvage (notamment la pollinisation) et les paysages, le bien-être animal, à partir de critères fondés sur les pratiques agronomiques favorables à la conservation des sols, les rotations de culture, la part de prairie et la présence d'infrastructures écologiques.

## Commission Biodiversité

### **Le COVID19, avant d'être une crise sanitaire, est une crise écologique.**

La perte et fragmentation des habitats, destruction de la biodiversité, la déforestation et la perturbation des forêts liées à l'exploitation forestière ou minière, à des cultures parfois très controversées (maïs, soja brésilien, huile de palme...), ou encore la construction de routes dans des endroits reculés et à l'urbanisation croissante, rapprochent dangereusement les conurbations humaines d'espèces avec lesquelles l'homme n'avait jusqu'ici pas ou peu cohabité. Ce sont ainsi nos modèles de développement et d'aménagement, prédateurs de ressources et d'espaces naturels, qui créent les conditions de propagation en réduisant les barrières naturelles entre l'homme et les animaux hôtes de virus.

Si le risque n'est pas nouveau, d'après les spécialistes, c'est bien la raréfaction de milieux naturels intacts qui génère l'accroissement du risque de transferts de ces virus, dits zoonoses, de l'animal à l'Homme. L'augmentation des épidémies liées à des zoonoses (les 3/4 des maladies émergentes sont désormais d'origine animale) achève donc de démontrer ce que nous savions déjà : la destruction de la biodiversité rompt des équilibres de plus en plus fragiles, et ce faisant, l'humanité crée les conditions pour se fragiliser toujours plus. C'est ainsi que les coronavirus et autres maladies émergentes d'origine animale sont devenues une menace croissante et très importante pour la sécurité, les économies et la santé. Et sans que notre modèle, y compris sanitaire, ne soit en capacité de l'appréhender. Tout comme nous n'avions guère été en mesure d'anticiper la comorbidité de cette zoonose associée aux maladies chroniques issues de la pollution de l'air et/ou de la malbouffe. L'exemple de la vache folle aurait pourtant dû alerter les autorités sanitaires : mais nous avons à l'époque préféré développer une certaine peur de la nature, même industrialisée, plutôt qu'y voir un produit de l'activité humaine.

Il en est de même pour les conséquences, très insuffisamment anticipées de l'impact du réchauffement climatique sur les épidémies : la fonte de sols gelés contenant en leur sein des virus anciens, connus ou inconnus, susceptibles de se libérer, d'être transmis par l'animal, contribuera, avec les zoonoses, à augmenter le risque épidémique – voire pandémique. L'humanité a ainsi toutes les chances d'être confrontée à l'avenir à des maladies aujourd'hui éteintes ou en hibernation.

## **Mieux gérer les crises ?**

La situation actuelle montre bien les inégalités : l'espace de confinement n'est pas le même pour tout le monde. Quand certains fuient dans leurs résidences secondaires, une majorité reste confinée dans des logements trop étroits, mal chauffés, non sains, voire insalubres. Pour tous ceux-ci, l'accès à un espace extérieur était, jusqu'au confinement, un recours indispensable en terme de santé. Parmi les avantages indéniables à garantir l'accès à des espaces de nature : leurs apports pour la santé mentale des habitants, plus particulièrement dans les espaces urbains saturés.

Plus la crise durera, et plus il sera nécessaire, en matière de prévention psychologique et sanitaire, de garantir à tous un accès à un espace extérieur. A travers le monde, les mégapoles ont perçu cette nécessité : plutôt que de réglementer toujours plus le confinement pour garantir les distances sociales dans l'espace public, le choix a été fait de piétonniser des grands axes, de créer de nouvelles voies vélos, même temporaires. A New York, Central Park n'a pas fermé ses portes. En France, les espaces verts sont devenus inaccessibles, les marchés de plein air ont été temporairement fermés : ce sont donc les trottoirs et allées de supermarché qui ont accueilli les vagues de promeneurs et acheteurs.

Dans la mesure où de nouvelles vagues du COVID19, ou de nouvelles pandémies sont attendues, la question de l'accessibilité des espaces publics, et surtout des espaces verts, devra être anticipée. L'après Wuhan se caractérise par stress et anxiété pour 30% des confinés : les dégâts du COVID19 seront potentiellement durables, tout en étant évitables – à la condition, notamment, de maintenir l'accessibilité des espaces verts sans contradiction avec les mesures sanitaires. La chose sera d'autant plus aisée que ces espaces verts représentent une surface suffisante au regard de la population locale : à Paris, avec 17 m<sup>2</sup> d'espaces verts, ou Lille, avec 13 m<sup>2</sup> d'espaces verts, cela sera plus difficile que dans les villes approchant les 40, 50, voire 70 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant.

## **Et après ?**

Il est doublement urgent de repenser notre modèle de développement. En premier lieu, parce que la prédation de ressources finies dans une perspective de développement sans fin est voué à l'échec. Mais aussi parce que nos écosystèmes sont désormais trop fragilisés pour garantir notre propre bien être, notre santé. La crise du COVID19 nous apprend ainsi, entre autres choses, l'urgence de cesser de cloisonner l'étude de la santé humaine et celle de la santé de la biosphère. De même, nous devons cesser de considérer notre environnement et la nature comme des menaces, pour enfin appréhender pleinement les menaces pour les populations que représente une biodiversité dégradée par les activités humaines.

Plus nous perturberons les forêts et l'ensemble des habitats, et plus nous nous mettrons en danger. Tant que notre appétit de ressources sera insatiable, nos écosystèmes continueront de s'épuiser et le danger grandira. Moins nous coopérerons avec les Pays du Sud dans la transition écologique et climatique, pour relever ce défi d'une résilience planétaire, plus nous continuerons de créer les conditions non seulement de l'instabilité climatique, mais aussi de pandémies mondiales. Les coronavirus, et parmi eux le COVID19, sont donc bien les produits d'une crise écologique, avant d'être devenus une crise sanitaire qui aujourd'hui contraint nos sociétés à éprouver nos résiliences individuelles parce que nous n'aurons su trouver un modèle de développement moins prédateur.

Nous trouvons dans le projet écologiste un certain nombre de conditions pour qu'il y ait, réellement, un après COVID19. Ces conditions n'en sont que plus impératives, et urgentes encore :

- La PAC – dont le report de 2 ans doit constituer une opportunité - doit être fléchée vers un élevage soutenable, rigoureusement tourné vers la santé humaine et animale dans l'Union Européenne – ce qui suppose de supprimer tout financement de l'élevage à l'exportation hors de l'UE. Au même titre, doit être supprimé dans l'ensemble des traités de libre échange, tout accord relatif au commerce animal et aux denrées alimentaires destinées à la consommation animale – ces dernières contribuant directement à la déforestation, et donc à la transmission des zoonoses.
- Dès maintenant, il convient d'exclure des mesures de soutien économique post COVID19 l'ensemble des entreprises qui contribuent à créer les conditions propices à de telles épidémies, soit toute entreprise dont le modèle s'appuie sur toute forme de prédation de terres et de ressources : l'industrie minière et pétrochimique dans son ensemble, et l'ensemble des cultures décentralisées dans les pays du sud. Ces mesures devront être remplacées par des mesures d'accompagnement à l'emploi et à la formation au profit de filières « propres ».

De manière durable, devront cesser les subventions publiques à l'ensemble des activités suivantes :

- les entreprises liées à l'érosion de la biodiversité, la destruction des milieux et à la déforestation, soit la plus grande partie du système agro-alimentaire, contribuant à une mondialisation dévastatrice pour les pays producteurs (soja, maïs, huile de palme par exemple) ;
- les activités liées à la surpêche ou à la maltraitance animale, incluant l'élevage intensif ;
- toute activité de recherche ne respectant pas, ou partiellement, le principe de précaution ;
- les activités de distribution centrées sur l'exportation de produits alimentaires qui contribuent à déséquilibrer le développement et le modèle alimentaire des pays du Sud.

En complément, ce soutien économique doit servir à alimenter une économie solidaire, circulaire, qui respecte les limites planétaires et le rythme de régénération des ressources naturelles, qui protège et répare la nature. Nous avons constaté un recul de la doxa économique traditionnelle, a sein de l'Union européenne ou de l'Etat français : achevons de bousculer ce modèle dont nous connaissons maintenant toutes les limites.

Cette crise peut ainsi être une opportunité, si nous nous en saisissons, pour remettre le monde à l'endroit. A l'inverse, les initiatives politiques, française et européenne, visant à protéger notre planète, le Green Deal et ses promesses en matière de biodiversité et de lutte contre la déforestation, mais aussi les stratégies zéro artificialisation nette ou stratégie zéro-déforestation importée française (à l'arrêt depuis le départ de Nicolas Hulot au gouvernement), ou encore les mesures pour protéger le climat : tout cela doit être repris, accéléré, amplifié... en sorte de protéger notre santé sur le moyen et long terme.

En termes de solutions pour l'avenir, nous devons de toute urgence protéger les écosystèmes sur notre territoire, notamment dans les départements et territoires d'outremer où la biodiversité est si riche est toujours oubliée et malmenée : nous avons besoin de reconnaître les droits de la nature, nous devons décoloniser le monde, nous restreindre, nous retirer.

L'unique sortie de crise viable sur le long terme, comme à court terme, se fera à travers une solidarité et une coopération mondiale renouvelées, à travers l'engagement des Etats lors de la COP sur la biodiversité de protéger 30% d'aires marines et terrestres du monde, et l'octroi d'un statut légal et de mécanismes de défense pour les communs mondiaux, en premier lieu desquels les grandes forêts du monde.

En ce sens, le report de la COP biodiversité à 2021, celui – attendu mais encore à confirmer – de la COP climat, devront permettre d'ériger en priorités mondiales ces règles de protection des milieux et de la biodiversité, ainsi qu'un véritable soutien aux Pays du Sud qui restent, majoritairement, en attente des engagements climatiques des pays occidentaux. Nous devons repenser intégralement les mécanismes de la dette publique qui s'accroît au fur et à mesure de l'accumulation du capital : il serait vain de risquer le surendettement et de créer un « impôt coronavirus », si ce n'est pour investir dans des systèmes économiques locaux vertueux respectueux des biens communs.

## Commission Condition Animale

**Protéger tous les animaux pendant la crise sanitaire du Covid-19 et modifier profondément notre rapport au vivant pour le « monde d'après »**

I – En quoi la crise remet en question notre modèle de société ?

**Notre vulnérabilité croissante face aux pandémies a une première cause profonde : la destruction des habitats naturels des animaux.** Avec la déforestation, l'urbanisation et l'industrialisation effrénées, nous avons offert aux virus davantage de possibilités de muter et de franchir les barrières inter-espèces jusqu'à contaminer les humains avec lesquels ils sont en contact. Le **trafic d'animaux sauvages** entassés dans des cages au mépris des règles d'hygiène et souvent mis en contact avec des espèces domestiques sur les lieux de vente ne fait qu'accroître ce risque. **L'élevage industriel est aussi largement impliqué dans la recrudescence des pandémies** car la promiscuité de milliers d'animaux facilite leur contamination à grande échelle et même la contamination des humains lorsque le virus opère une mutation (H1N1, "vache folle", grippe porcine, etc.). De plus, les monocultures destinées à nourrir le bétail détruisent les habitats naturels de la faune sauvage et amènent celle-ci à se rapprocher des animaux



domestiques. Le **transport d'animaux vivants à travers la planète** est ensuite un facteur majeur de maltraitance et de stress, tout en facilitant la dissémination d'agents pathogènes. La pandémie du coronavirus est un signal d'alarme fort qui nous alerte sur le fait que **la relation de l'homme à l'animal, qu'il soit d'élevage ou sauvage, doit être revue.**

## II- Quels sont les points de vigilance des écolos dans la crise ?

L'urgence est d'abord à la gestion de la crise, durant laquelle **il nous faut particulièrement protéger les personnes les plus marginalisées ou en situation précaire, humains comme animaux non-humains.** A ce titre, la Commission demande aux pouvoirs publics de maintenir les activités essentielles, ce qui passe notamment par :

**Le soutien à l'activité des refuges et l'autorisation de la poursuite des adoptions d'animaux,** pour éviter la saturation car l'arrivée de nouveaux animaux abandonnés se poursuit et la réduction des financements et le manque de bénévoles ou de salarié·e·s confiné·e·s menacent le bien-être des animaux.

**La poursuite des programmes de stérilisation des chats et chiens errants** pour éviter leur multiplication.

**L'autorisation effective de se déplacer pour la promenade des chiens et le nourrissage des animaux de rente et des chats libres,** alors que de nombreuses contraventions ont été délivrées à des personnes qui nourrissent les animaux.

**La mise en place de systèmes de solidarités pour la sortie et le nourrissage des animaux des personnels soignants, des malades, des personnes à la santé fragile, etc.**

**Une information grand public** sur le fait que **rien n'indique que les chiens et chats puissent transmettre le coronavirus** aux personnes humaines, sur la **bonne conduite à tenir en matière d'hygiène** car il est très dangereux de les nettoyer au gel hydroalcoolique ou à la javel et sur la vigilance accrue nécessaire **vis-à-vis de la maltraitance envers les animaux.**

**L'autorisation de la poursuite des programmes de protection de la faune sauvage** lorsqu'il n'y a aucun risque pour les salarié·e·s.

**La promotion de programmes pédagogiques et des sciences participatives pendant le confinement,** pour apprendre à observer les animaux et permettre d'améliorer l'état des connaissances scientifiques sur la biodiversité des villes et villages.

**La protection des animaux dans les zoos, cirques, animaleries et laboratoires** de recherches actuellement fermés.

Par ailleurs, **la pandémie de Covid-19 révèle les limites du système d'expérimentation sur les animaux** alors qu'il apparaît que la recherche d'un vaccin est dépendante de l'approvisionnement en une lignée de souris génétiquement modifiées pour laquelle il y a une "pénurie".

Nous soutenons également l'interpellation des pouvoirs publics par nos eurodéputé·e·s écologistes sur la question des **transports d'animaux vivants, dont les conditions se sont nettement dégradées depuis le début de la crise sanitaire** et demandons la suspension immédiate des exportations d'animaux hors de l'UE et de tout transport de plus 8h au sein de l'UE.

En revanche, la **Commission Condition animale se réjouit que la chasse et la pêche de loisir aient finalement été exclues des motifs de déplacement,** même s'il convient de rester vigilant face à de nouvelles dérogations au profit des chasseurs. Les cas de braconnage semblent d'ailleurs se multiplier depuis le début du confinement. Pour les animaux sauvages, comme pour les taureaux promis à la corrida, le répit ne sera que trop court.

Enfin, pour celles et ceux à qui le confinement laisse plus de temps libre, cette situation peut aussi permettre de **prendre soin de soi, des autres et de nos animaux**

**compagnons, de s'informer ou de se rapprocher des réseaux associatifs et militants pour aider les animaux.**

### III- Après la crise, quel modèle de transition ?

A la sortie de la crise, outre la promotion d'un modèle de société résilient et solidaire, il nous faudra donc être vigilant·e·s à ce que les animaux ne fassent pas les frais d'une relance économique tous azimuts. Nous devons construire un autre mode de relation au vivant car la consommation d'animaux sauvages et domestiques est à l'origine de nombreuses épidémies et nos modèles de développement prédateurs favorisent leurs conditions de propagation.

La Commission Condition animale appelle à mettre en œuvre plusieurs mesures pour éviter de nouvelles crises sanitaires liées aux animaux non humains :

**Le renforcement des moyens de lutte contre les trafics d'espèces et le braconnage ;**

**La préservation des espaces naturels** nécessaires à la faune sauvage ;

Un plaidoyer mondial pour mettre fin à **la consommation d'animaux sauvages**, en accompagnant les communautés dépendantes de la chasse de subsistance ;

**La transition de l'élevage industriel vers un élevage paysan** promouvant la diversité des races d'élevage, pour une plus grande résilience. La sélection génétique actuelle répond à une productivité de court terme qui fragilise les animaux et conduit les éleveurs à des utilisations fréquentes de vaccins et médicaments ;

La mise en place de mesures d'**accompagnement pour une réduction par deux de la consommation carnée**, notamment dans la restauration collective ;

**La limitation drastique du transport d'animaux vivants**, en commençant dans l'Union européenne par la fin du soutien à l'exportation, le développement de circuits courts d'élevage et l'interdiction de l'importation d'animaux vivants, tout en limitant le temps de transport autorisé entre les pays de l'UE.

**La protection de la faune sauvage doit enfin devenir une priorité** et la COP15 pour la biodiversité peut être l'occasion de cette nouvelle ambition internationale. **Notre modèle agroalimentaire mondialisé doit également être transformé**, ce qui, à l'échelle européenne, passe par la refonte de la Politique Agricole Commune. Enfin, nous devons tirer des enseignements de cette crise pour assurer une meilleure gestion de la prochaine, notamment en incluant dès le début les animaux dans les plans de gestion.

La Commission condition Animale EELV est ouverte à toutes celles et ceux qui souhaitent travailler à une meilleure prise en compte de la condition animale dans les politiques publiques.

#### **Liens**

<https://animal.eelv.fr/>

<https://www.facebook.com/eelvanimaux/>

<https://twitter.com/EelvAnimaux>

## Commission Culture

### • En quoi la crise sanitaire remet en cause le modèle actuel ?

La crise révèle pour chaque personne l'importance des liens de solidarité, de l'accès aux savoirs, de ses capacités à consacrer du temps long à des activités artistiques, manuelles, intellectuelles ou cognitives, de la liberté que cela procure. Dans un contexte inhabituel de privation de sorties, notamment culturelles, l'intérêt pour les arts, la découverte des diversités culturelles et des patrimoines représentent une valeur inestimable pour s'épanouir, se réjouir et échanger avec ses proches. C'est le moment ou jamais de réinventer de nouvelles pratiques, d'échanger nos savoirs, de partager nos humanités. C'est au cœur du projet écologiste que ces espaces de liberté existent. Par ailleurs, cette crise révèle la fragilité économique et la précarité des secteurs culturels. Elle nous rappelle les enjeux fondamentaux d'un service public fort au service de tous et de toutes.

### • Quels sont les points de vigilance ?

Il est crucial de réduire au maximum l'impact de cette crise. Les déprogrammations des manifestations culturelles à travers le monde touchent tous les acteurs du secteur culturel, et notamment les artistes, les auteurs. Les manques à gagner (chute de la billetterie, fermeture des buvettes, désengagement des mécènes, etc.) mettent en péril de nombreuses structures. La presse papier n'a pratiquement plus de distribution, tout comme le livre. Dans ce cadre pourquoi la France ne prévoit-elle 7 milliards d'€ d'aide à la culture de son plan d'aide économique, proportionnellement à son poids économique, quand l'Allemagne en prévoit 50 milliards, soit 4.5% de son propre plan ? Par exemple, pour la musique le plan d'aide prévoit 10M€ pour des pertes de recettes de l'ordre de 590M€

### • Quelle sortie de crise ?

Depuis 2013 les gouvernements successifs s'acharnent à justifier le soutien à la culture par son seul poids économique. Or, l'activité culturelle devrait être évaluée et financée en fonction de ce qu'elle apporte à chacun.e en savoir, dignité, ouverture, émancipation, capacité d'expression, et à tou.te.s en cohésion sociale et en capacités collectives à faire humanité ensemble. Nous devons renouveler notre façon d'évaluer cette politique publique, sur la base des droits culturels, c'est-à-dire du droit de chacun.e d'exprimer sa culture personnelle et de prendre part activement à la vie culturelle de son territoire. Par ailleurs, la quasi exclusivité du canal numérique dans la période de crise pour l'accès à l'éducation, l'information et la culture doit nous questionner sur les inégalités sociales et territoriales d'accès au numérique et ses conséquences sur le modèle écologique, social et culturel que nous construirons pour les générations à venir.

# Commission Économique

## I - En quoi cette crise remet en cause le modèle économique actuel ?

Cette crise met en évidence à la fois les faiblesses d'investissement dans les services publics, et en particulier dans l'hôpital public, et les dépendances du « tout marché » : pas de stock de précaution de masques et de tests de dépistage, ni de capacité à en produire rapidement en France ou en Europe. Elle remet donc en question les excès de la mondialisation des échanges, et de l'organisation en flux tendus. Cette crise met également en lumière les graves inégalités de conditions de vie et de travail : certains étant condamnés dans la période à un confinement dans des logements étroits ou exposés à des conditions de travail risquées.

## II - Quels sont les points de vigilance que nous devons avoir pendant cette crise?

La crise économique, qui résulte de cette crise sanitaire, sera de plus grande ampleur que celle de 2008. La récession dépassera sans doute les 3 points de PIB annuels, en fonction de la durée du confinement. La note de conjoncture de l'INSEE acte déjà un recul de 35 % de l'activité sur la période de la crise. La violence de cette crise risque de précipiter des réponses de court terme, qui ne tiennent pas compte des nécessités de long terme. Le plan de sauvetage ou de relance en réponse à la crise ne sera pas spontanément un plan de relance écologique, il nous appartient de le transformer et de rappeler la nécessaire prise en compte de l'enjeu écologique dans ce plan de soutien.

Cette crise touche l'économie réelle de plein fouet, et en particulier l'industrie manufacturière et les services, mais elle la touche de manière différenciée : les PME et les indépendants plus que les grands groupes, l'agriculteur local plus que la grande distribution, le libraire indépendant plus qu'Amazon.[SE1] Nous observons en particulier que l'une des premières mesures prises par les grandes entreprises a été d'allonger les délais de paiement aux sous-traitants. Ce qui pénalise doublement les PME et les indépendants.

Les compensations prévues par l'Etat, la socialisation des pertes des acteurs privés va faire exploser la dette publique France (+ 300Mds estimée à ce jour) et ceci n'est favorable a priori ni à l'investissement dans les services publics, ni à celui dans la transition écologique. Ceci doit donc nous conduire à proposer des mesures fortes qui permettent d'imposer la prise en compte du long terme dans les réponses de sortie de crise.

A court terme, le nécessaire soutien aux entreprises ne peut se faire sans conditions. Pour les aides accordées pendant la période de crise, en particulier, le respect des délais de paiement aux sous-traitants doit faire partie des conditions d'octroi.

L'envolée des activités spéculatives est un risque en la période. Il faut donc prolonger l'interdiction des ventes à découvert prononcée par l'AMF le 18 mars, mais également, interdire le trading haute fréquence, et instaurer une taxe sur les transactions financières.

Les mesures exceptionnelles concernant le temps de travail (imposition de dates des congés dans la limite de 6 jours ouvrables, ou de prises de RTT dans la limite des jours acquis et au maximum 10 jours, report de la limite du temps de travail à 60 heures hebdomadaire et 48 heures en moyenne pour les secteurs « essentiels à la continuité de la vie économique et à la sûreté de la nation ») doivent impérativement rester limitées à la période de crise sanitaire, et

non pouvoir être prolongées jusqu'au 31 décembre 2020, comme le prévoit l'ordonnance. Et la liste des secteurs des secteurs "essentiels" doit rester aussi limitative que possible dans le décret à venir.

La santé des salarié.es doit être une priorité, et une entreprise ne doit pas pouvoir imposer le retour sur le lieu de travail de ses salarié.es sans un équipement minimal : masque, gants et gel hydro- alcoolique, et sans la possibilité de respecter les distances minimales d'un mètre entre chaque salarié. A ce titre, les injonctions contradictoires du gouvernement incitant d'une part les personnes à rester chez et d'autre part, les entreprises à reprendre l'activité sont inacceptables.

Enfin, compte tenu à la fois du soutien financier public considérable aux entreprises, de l'équité nécessaire envers les salariés et les indépendants qui vont subir des pertes de revenus, la distribution de dividendes devra être suspendue au titre des résultats 2019 et 2020, tout comme le rachat par l'entreprise de ses propres actions. Enfin, une contribution exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés devra être prélevée sur les entreprises ayant réalisé des surbénéfices durant la crise, notamment les entreprises du e-commerce.

### III - Quel modèle économique et social écologiste pouvons-nous proposer en sortie de crise ?

La crise sanitaire a mis en lumière la nécessité de reconstruire une économie résiliente, qui brise avec les excès de la circulation de marchandises et des personnes, et qui permet par son socle de services publics de faire face aux besoins essentiels de la population.

Pour construire cette économie résiliente, des marges de manoeuvre budgétaires doivent être dégagées. La modification de la règle budgétaire européenne, permettant de déroger à la limite des 3% de PIB pour les dépenses liées directement ou indirectement à la crise sanitaire, doit être maintenue et étendue en sortie de crise à toutes les dépenses liées à la transition écologique et permettant de répondre à une crise non moins grave et non moins urgente : la crise climatique. Nous portons cette demande depuis longtemps, il est temps de la mettre en oeuvre et d'établir un plan de relance préparant l'économie de demain affranchi des règles budgétaires et comptables.

#### **Le green new deal comme programme de relance**

Nous sommes devant un double risque : précipiter la crise financière si nous ne faisons pas de relance monétaire, et imaginer qu'une relance type « green new deal » va régler la crise déclenchée par le coronavirus. Le passé de 2008 nous a fourni des enseignements : la création de monnaie n'a pas provoqué d'inflation des prix courants mais le prix des actifs a explosé : celui des logements qui a atteint des niveaux inégalés dans les grandes villes, mais aussi celui des actifs financiers qui se sont réévalués. Le bilan des grandes firmes et des banques s'est accru inconsidérément et sans cause liée à de la croissance ; ces bilans devraient être dévalués pour revenir à de l'économie réelle.

Dans ce cadre, la question du gel ou de l'annulation des dettes des états doit également être posée, notamment la part de dette publique détenue par la Banque Centrale Européenne (pour la France, cela représente 370 milliards d'euros). Car l'explosion de la dette publique va constituer une contrainte qui ne permettra pas de plan de réorientation de l'économie.

Le deuxième axe, doit être celui d'un plan d'investissement dans nos services publics et en particulier les services de santé, dont la fragilité avait été soulignée dès avant la crise, par tous les personnels de santé.

Enfin, la question de la relocalisation de l'économie doit être l'un des axes structurants de cette reconstruction de l'économie (notamment dans les produits pharmaceutiques et l'agriculture) notamment par l'ajustement carbone aux frontières de l'Europe. Le dogme de l'accroissement infini des échanges a vécu et les accords de commerce doivent à minima être soumis à conditionnalités écologiques et sociales. Enfin les critères autorisés dans le cadre des marchés publics doivent également être revus pour permettre de favoriser les approvisionnements locaux.

## Commission enseignement supérieur

Comme toute crise systémique, le Covid-19 bouscule les certitudes et interroge notre fonctionnement collectif. Cela vaut aussi pour le monde de la recherche, dont les événements rappellent l'importance cruciale, mais qui a été largement fragilisé ces dernières années par la volonté de le mettre au service de l'innovation privée et l'exacerbation de la compétition aveugle pour l'obtention des moyens.

Le choix de l'exécutif de s'entourer d'un conseil scientifique est positif, dans la mesure où ses membres sont connus et reconnus, et où ses avis sont publics - cette transparence devrait d'ailleurs s'étendre aux débats internes de ce comité, le dissensus pouvant lui-même être source d'éclairage. Si l'écologie politique affirme l'impérieuse prééminence de la décision démocratique sur un hypothétique "gouvernement des savants", elle n'en appelle pas moins à une prise en compte renforcée des faits scientifiques. Les décisions politiques font aujourd'hui bien trop souvent l'impasse sur les regards objectivés sur l'état du monde, qu'il s'agisse du climat, de la biodiversité ou des inégalités. **C'est une première leçon à tirer de cette crise : pour construire un futur durable, il faut sortir des postures idéologiques et pleinement intégrer dans le débat public ce que la science nous dit du réel.**

**La deuxième leçon de cette crise est que la marge d'action de la politique est immense : tout est affaire de volonté.** Face au Covid-19, le consensus a été immédiat : notre système de soin étant encore capable de faire face, notre système social étant en mesure d'éviter à la population des conséquences désastreuses en cas de fort ralentissement économique, la priorité absolue a été donnée à la santé, quitte à bousculer frontalement l'économie. Il faut observer ce qui se passe de l'autre côté de l'Atlantique, où Trump met ouvertement en balance la propagation de l'épidémie et le maintien de l'activité économique, pour réaliser que notre modèle social est un formidable atout - et n'a rien d'une évidence. Cette logique de priorisation devra, demain, s'appliquer à l'ensemble des questions environnementales avec la même vigueur. La menace liée au changement climatique et aux destructions d'écosystèmes a beau ne pas être aussi immédiate et palpable, elle n'en est pas moins réelle et aura, à terme, des conséquences bien plus vastes et structurantes que la crise actuelle. Le travail scientifique sur les origines du Sars-Cov-2 indique d'ailleurs que, comme pour la plupart des virus responsables des pandémies récentes (Sars-Cov-1, Ebola...), son origine se situerait dans des interactions trop directes avec des animaux sauvages issus d'écosystèmes fortement perturbés par l'extension continue et dérégulée des activités humaines.

Alors que déferle la pandémie et son cortège de victimes, les regards se tournent en premier lieu vers les soignants, mais aussi vers les chercheurs, sommés de proposer des solutions - qu'il s'agisse de traitements, d'un vaccin, d'organisation collective (confinement, adaptation économique, gestion du stress imposé au corps social...). La communauté scientifique s'est fortement mobilisée en réponse : travail dans l'urgence, réorientation des activités de très nombreuses équipes, offres de service de collègues de toutes disciplines. Mais les politiques de la recherche conduites ces dernières années ont-elles été de nature à permettre aux scientifiques de répondre dans les meilleures conditions à ces sollicitations ? Pour les écologistes, la réponse est clairement négative.

L'émergence du Covid-19 a vu la multiplication des appels à la transparence et au partage des données, dans un contraste frappant avec la situation des individus et des frontières. De fait, les premières séquences génétiques ont très rapidement été mises à disposition de la communauté, tandis que les statistiques de propagation de l'épidémie étaient publiées largement (même s'il est difficile de s'assurer que tous les gouvernements jouent le jeu à l'identique). Les rumeurs de tentative de prévarication de recherches sur un vaccin par le gouvernement américain ont provoqué un tollé. Les grands éditeurs scientifiques ont mis en place des accès gratuits à leurs revues. Bref, face à l'urgence, il semble qu'un sursaut salutaire ait eu lieu : la communauté scientifique et les gouvernements (re)découvrent les vertus de la collaboration et de l'échange en matière de recherche, là où la compétition et la privatisation des résultats de recherche était en passe d'être imposés comme références. **C'est une 3e leçon que nous pouvons tirer de cette crise : la connaissance scientifique est avant tout un bien commun immatériel, et la recherche n'est jamais aussi utile et vivace que lorsqu'elle est gérée comme un Commun.**

En partant de ce constat, il est de plus en plus évident que la privatisation des briques de base de la science que sont les publications scientifiques ne peut plus être une activité lucrative comme une autre. En ouvrant publiquement l'accès à leurs revues à l'occasion de cette crise, les grands éditeurs scientifiques l'ont d'ailleurs reconnu implicitement ! L'obligation de publier sur des sites à accès ouvert doit devenir la norme plutôt qu'une simple option ; au-delà, les dépenses aujourd'hui consacrées aux abonnements doivent être transformées prioritairement en investissements qui permettent à la communauté scientifique de reprendre le contrôle du système éditorial.

**La crise du Covid-19 vient également rappeler l'importance d'une recherche explorant très largement les frontières de la connaissance. Les sujets qui mobilisent l'attention un jour ne seront pas les défis de demain : il faut préserver notre capacité à se projeter sur n'importe quel sujet. A l'image d'un écosystème, dont la résilience repose sur sa diversité, la recherche doit être diverse et résister aux effets de mode, qu'ils soit endogènes ou imposés par la commande politique ou les attentes des industriels.** Cela ne signifie pas pour autant l'absence d'une politique scientifique : il est légitime que les citoyens souhaitent des éclairages sur des questions, ou que des stratégies économiques puissent s'appuyer sur des technologies nouvelles. Mais d'une part, ces décisions doivent être construites dans le cadre du débat public, afin de faire émerger une véritable démocratie scientifique ; et d'autre part, ces priorisations ne doivent concerner qu'une partie des attributions de moyens, à côté (et non à la place, comme c'est la tendance depuis plus de 10 ans) d'un soutien de base important et d'emplois stables, gages d'indépendance et de créativité.

L'organisation du système de recherche doit permettre à des équipes de suivre des chemins originaux, dont les conséquences ne deviendront peut-être palpables que dans un futur éloigné.

Or, la frénésie du financement sur projet va précisément à l'encontre de ces objectifs : au nom d'une optimisation théorique de l'allocation des ressources, elle consomme des moyens humains et financiers considérables (écriture des projets, évaluation de ceux des pairs) et obère la possibilité d'une politique scientifique cohérente (chaque guichet fait ses propres arbitrages, avec une connaissance au mieux partielle de ceux d'autres financeurs). De plus, la mise en concurrence généralisée des équipes génère une course à la publication scientifique, qui se traduit par une hausse continue du nombre de papiers et une diminution symétrique de leur richesse. Les récentes déclarations du président du CNRS sur le "darwinisme de la recherche" montrent que la mystique de la compétition à outrance est encore bien présente dans le management de la recherche. **Pour les écologistes, il faut d'urgence revaloriser les moyens de la recherche publique, non pas en créant de nouveaux appels à projets, mais en augmentant très fortement les recrutements sur postes permanents et le soutien de base inconditionnel des laboratoires.** Les moyens sont au moins pour partie aisés à trouver, dans le cadre d'une révision du Crédit Impôt Recherche, devenu pour une large part un outil d'optimisation fiscale au coût exorbitant (6 G€, soit 2 fois le budget du CNRS).

## Commission Environnement

### 1-en quoi la crise remet-elle en question notre modèle de Société ?

Cette crise fait partie du modèle. Elle ne surprend pas ses tenants. Elle l'illustre.

La Société l'accepte au demeurant, voir la discipline assez étonnante (et même un certain intégrisme de la distance physique -et non sociale-), l'acceptation des demi-vérités ou des incohérences du Gvt.

L'épidémie frappe par sa fulgurance et son expansion large, mondialisation oblige. C'est sans doute une zoonose, comme les précédentes, SRAS 2002-03, H1N1 2009, MERS 2012. On sait que les marchés aux animaux (oiseaux, mammifères) vivants ou morts, dans des conditions sanitaires souvent discutables, sont critiques pour la persistance, l'amplification et la dissémination des virus, les conditions de détention des animaux, de densités et mobilités humaines étant sur-déterminantes. Zoonose car partant d'une espèce animale réservoir (chauve-souris souvent) via un animal-hôte consommé (le pangolin est cité mais le lien n'est pas prouvé). Encore que selon Dr George GAO, Directeur du Centre de Prévention et Contrôle des maladies en Chine, 4 des 5 premiers patients infectés n'avaient aucun lien avec le marché de Huanan (Le Monde 2 avril 20).

Faut-il alors chevaucher un discours globaliste, et faire lien avec la destruction générale de l'environnement, de la déforestation, etc... sujets certes majeurs mais pas forcément causaux directement ici ?

Relevons que ce sont les pathologies chroniques qui rendent l'infection au Covid potentiellement fatale aux patients touchés par ces maladies dites de société (surpoids, hypertension, diabète, maladies cardio-vasculaires, cancers). 99% des personnes décédées en Manœuvre souffraient d'une à trois de ces co-morbidités (25-26-48% respectivement), avec un



âge moyen de 79,5 ans et très peu de pertes en-dessous de 65 ans. Or les quatre facteurs à l'origine de ces maladies sont la sédentarité, la malbouffe, la pollution et le stress. 80% des décès annuels seraient évitables si la protection sanitaire de la population était préférée au profit d'intérêts industriels toxiques aux biens communs. Il est tout-à-fait probable que la forte couverture nuageuse toxique des régions très industrielles et peuplées touchées les premières par le virus, comme l'Hubei en Chine ou la Lombardie en Manœuvre (très bien montré par les photos de la NASA ante et post-réduction de l'activité industrielle) ait influencé la sur-mortalité dans ces zones, le virus pouvant convoyer avec les particules fines qui abiment structurellement les poumons des futurs infectés.

Comparaison avec la grippe classique ou saisonnière, qui en Manœuvre, touche chaque année entre 2 et 6 millions de personnes et fait 10 000 morts en moyenne ; au niveau mondial, elle est responsable de 300 000 à 650 000 morts selon l'OMS. NB : Le Covid – qui n'est pas un virus grippal, (Dr GAO, in Le Monde 2 avril 2020) est plus contagieux que la grippe (2 fois, entre 1,5 et 3,5%) et plus mortel (30 fois, c'est-à-dire env. 3% contre 0,1%). Comparaison avec les maladies chroniques trop « facilement acceptées » : en Manœuvre, 140 000 morts, 400 par jour en cardio-vasculaire, 18 millions dans le monde selon l'OMS. Pesticides : 41 millions d'intoxiqués et 300 000 morts en 2015 dans la région Asie-Pacifique, selon Pesticides Action Network....Penser aux infections se passant ailleurs type EBOLA (découverte en 76 au Congo (Zaire), qui toucha près de 30 000 personnes et fit 11 000 morts en 2014-16, en Sierra Leone, Libéria, Guinée réunies...

La crise est surtout crise car on se découvre dramatiquement sous-équipé, « tiers-mondisé », ce qui amène au confinement général, sans moyens, sans dépistage (testage) surtout, en attente de leur fabrication et livraison. Le « restez chez vous » a été le seul moyen de ne pas emboliser l'hôpital, sous tension depuis un moment. Voir les différences de stratégie selon les pays, Corée du Sud notamment, avec son dépistage précoce et confinement des seuls malades (sans oublier le géopistage qui peut poser question au plan des libertés). Mais aussi l'Manœuvre, avec ses capacités pharmaceutiques et hospitalières préservées. La Hollande, l'Manœuvre, la Suisse n'ont pas confiné totalement, « à la française ».

Le confinement est frère du dénuement, fruit de la casse du système de santé depuis 35 ans. Depuis la bascule du PS en 83 sur le néolibéralisme, ce passage de la trilogie Etat- Corps Intermédiaires-Nation à celle du Marché-Entreprise-Europe. Et là, on voit un retour sur la première, on reparle même de nationalisation,....

Il n'y a aucune raison « understandable », même dans ce système néolibéral, que l'on manque à ce point des matériels de base : masques, gels, écouvillons pour prélever, tests et respirateurs ainsi que des capacités à gérer tout cela. L'Manœuvre, qui a un budget Santé un peu plus élevé que la Manœuvre, 5200 contre 4300 euros par habitant, teste 10 fois plus que nous, elle a conservé ses lits d'hôpitaux, ses usines fabriquant les respirateurs ; résultat : 5 fois moins de morts à ce jour.. Le prix à payer pour ce manque est tout relatif, comparé à la perte de 6 points de PIB d'un arrêt économique de 2 mois, soit 120 milliards d'euros.

Pourquoi la Manœuvre, 5<sup>ème</sup> puissance mondiale, est totalement démunie devant une crise sanitaire assez prévisible en fait (la survenue est quasi décennale), vu l'évolution du système. Quasi provoquée à vrai dire, vu le forçage mondialiste d'un côté- qui libère tous les adversités possibles- et la contrainte ordo-libérale de l'autre, du côté UE, sous la férule allemande, qui casse le Service Public à la française, dont celui de la santé...

Il faudra faire le bilan de ces décisions politiques très idéologiques et mettre la politique de santé (pas qu'elle au demeurant) au manœuvre du débat démocratique.

Et il nous faut revoir et adapter notre corpus, qui ne se départit pas suffisamment de ces errements néo-libéraux.

## 2- quels sont les points de vigilance des écologistes ?

Que devraient-ils être ?

### **a- Réponse de l'Etat, capacité à faire face ?**

Dans les politiques afférentes au sujet :

-relation Etat-labos (médicaments, vaccins, tests), relation Etat-industriels (masques, écouvillons, respirateurs, adaptation des chaînes/reconversion), relation Etat-R&D médicale + Enseignement Supérieur : querelles de mandarins, Science financiarisée, cas de la Chloroquine,....

- capacités de réponse concrète : LIBERAUX, (shuntés au départ, sans moyens), HOPITAUX étant donnés leur état et la politique menée depuis 20 ans et plus,...), EPHAD et Services médico-sociaux : (730 000 pensionnaires dans tt le pays), déjà en grave difficulté en temps normal, public particulièrement sensible, soignants exposés.

- aspect géopolitique, relations européennes et internationales : information, concertation, aide, question du contrôle aux frontières (aéroports), quarantaine,

### **b- Interrogation sur l'Impréparation face à l'évidence prévisible : pourquoi, comment ?**

Incompétence, copinage corporatiste voire classiste, guéguerre entre les « blouses » et les technos », gestion comptable, déni de la réalité, non-écoute des alertes (anciennes, nombreuses et fortes des différents secteurs), a-politique versus communication, impéritie,....

Quelle sortie de crise, quel dé-confinement ? Le confinement total (tt relatif pour certains...) est conditionné par la pénurie de tout. Comment on dé-confine sans moyens, il faut pouvoir tester pour dé-confiner ou alors spéculer sur l'immunisation groupale ?! Quid de l'effet « rebond sanitaire » ?

Confiner ou pas ? Théorie libérale (immunisation collective, à l'anglaise, libérale)) ou théorie de la régulation (dépistage- confinement exclusif-traitement type RAOULT ou confinement total, sans moyens type Gvt ?

Quelle planification, organisation, avant, pendant et après ? Quels moyens, quels budgets affectés ?,...

### **c- Compréhension et réaction de la Société.**

Compréhension (de consignes pas claires), acceptation, respect vs défiance, évitement et contournement. Zèle des 2 camps. Conviction vs contrainte ? Crédit du Gouvernement ?

Quid des politiques contraignantes dites exceptionnelles qui demeurent par la suite ?

Cas spécifique de la gestion par ordonnances....

### **d- Notre réponse écologiste à cette crise, crédibilité du projet VERT,**

Quelle réponse concrète de l'Ecologie politique en la circonstance ? Bon test de pertinence, au moins théorique, plus difficile pour l'opérationnalité, vu le niveau de conception du projet.

Difficultés et limites de l'exercice vu l'opposition orthogonale du projet écologiste avec le système sanitaire « productiviste » : les grands principes sont peu audibles en temps de crise. Quelles politiques sectorielles, quelle cohérence transversale, ici, chez nous et ailleurs, pour prévenir ? Sommes-nous armés, sommes-nous « au point » sur tous ces aspects emboîtés, dans leurs applications locales comme supra.

Quel fondement, quel corps de doctrine, quel système de valeurs, pour porter et emporter la bataille culturelle ?

L'Écologie est-elle confortée dans cette crise ou pas ? Quel crédit lui fait-on ? (intéressant en prévision de la lutte contre le Changement Climatique).

#### 4 - Après la crise, quel modèle de transition ?

Il n'y a pas de modèle, par définition. Il n'y aura pas de Transition Écologique, encore moins demain matin qu'hier. Et ce n'est plus de la Transition écologique environnementale, c'est une Rupture Écologiste, qu'il nous faut énoncer, expliciter, assumer.

Le chaos/Ko actuel peut-il être une opportunité pour passer, placer l'Écologie ? La « stratégie du chaos » est rarement utilisée pour porter des politiques positives, et de même, ... Va-t-on repartir, relancer la machine au plus vite ou prendre le temps de se poser la question de ce qui est utile ? Tout va pousser à corriger ce qui a été le plus exposé, le plus évident.

Il est probable qu'il y ait ressort, rattrapage social et économique, ne serait-ce que pour se rassurer, retrouver emploi, salaires, etc... Sauf les TPE-PME qui auront fait faillite, faute de demande et de trésorerie. Et l'heure ne sera pas à la contrainte réglementaire, à la fiscalité écologique, mais à la reprise et à la socialisation des pertes.

D'abord, il faudra payer la facture. **Réparer et la casse sanitaire et la casse économique** : chômage, faillites des TPE-PME, des indépendants, sans occulter les problèmes de décapitalisation des Grandes entreprises. C'est autre chose que 17 milliards pour penser « éteindre » le mouvement des Gilets jaunes. L'Etat français a lui déjà mis sur la table 35 Milliards et ouvert une garantie des prêts bancaires aux entreprises à hauteur de 350 milliards, le budget du pays ! Exit Maastricht et le sacro-saint frein à la dette ! C'est toute la question du MES européen de 700 MdE, financé à 47% par Manœuvre et Manœuvre et très contrôlée par l'manœuvre versus les Coronabonds, la mutualisation des dettes, non contrôlée, qui sont refusés par les « fourmis » du Nord). Il faudra réparer Le système, revaloriser les gens qui se sont donnés (porter les salaires des hospitaliers, paiement à l'acte,...) Donc re-budgétisation du système Santé, revalorisation salariale des agents concernés, rattrapage des heures supplémentaires,...

**Ré-industrialiser, re-localiser** la production des médicaments essentiels à prix abordable, passer au « Fait en Manœuvre » (ce que nous disions déjà lors de l'analyse du Projet européen). Se réarmer en technologie, logistique, opérationnalité, pour parer la prochaine, mieux en tout cas.

**Repenser la démocratie, la gouvernance, dans le domaine sanitaire comme ailleurs** : rôle exact de l'Etat au sens large et des Collectivités locales, relation politiques-experts, représentativité des instances consultatives, poids des structures et technocrates, reconnaissance des compétences de terrain, ... Valoriser et structurer si possible les capacités d'initiatives locales qui se sont révélées en ces temps de débrouille, dans la gestion à l'économie.

Nous devons essayer de répondre en écologistes, à cet épisode viral.

Ceci étant, notre vrai sujet est la lutte contre le changement climatique. Et c'est bien autre chose. Nous devrions d'ailleurs relativiser cet évènement sanitaire dans le dérèglement général. La communication, l'entendement, le consentement, les contraintes, individuelles comme collectives, sont d'un tout autre ordre, en contenu, en qualité, en espace-temps, en coût... Imagine-t'on la réaction si l'on déclarait « l'état d'urgence écologique », qui devrait pourtant être le mot d'ordre, si l'on suivait le GIEC, alors que le péril paraît lointain, la peur de mourir pas si prégnante ?

On peut se réjouir de voir le répit donné au climat par l'arrêt de l'économie : baisse de 60% des oxydes d'azote, baisse de 25 % du CO2 au niveau mondial. Joli signe, qui montre s'il était besoin les liens entre économie et environnement/pollution, les marges de manœuvre et les coûts afférents au demeurant. Relativisons tout de même : cela reste conjoncturel et ne fait que 0,2% des 37 Milliards de tonnes émises (X4 en 50 ans, le facteur 4 dans le mauvais sens !).

Il serait bien de REVISITER notre PROJET à l'aune de cette crise sanitaire et de la récession économique induite et se préparer à l'énoncer en alternative crédible, à la RUPTURE qui devrait s'imposer. Un défi, en fait.

## **Commissions Immigration, Justice, Sécurité**

### I – En quoi la crise remet en question notre modèle de société ?

Si la crise sanitaire a des causes environnementales premières, elle a révélé aussi les fragilités structurelles des services publics affaiblis par des politiques successives d'austérité et de privatisation, qui remettent en cause l'effectivité des droits fondamentaux à la santé et à la sécurité sociale, pourtant inscrits dans notre Constitution ainsi que dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE. Ces droits, avec les autres libertés, sont indissociables d'une société démocratique moderne.

### II- Quels sont les points de vigilance des écolos dans la crise ?

1. La lutte contre la pandémie a été le prétexte pour l'adoption d'une nouvelle loi d'exception, qui concentre les pouvoirs entre les seules mains de l'Exécutif – Gouvernement ou Préfet. La création d'un « état d'urgence sanitaire » par la loi du 23 mars 2020 n'était nullement nécessaire (l'adaptation de la loi du 3 avril 1955 suffisait amplement), et n'offre aucune garantie contre les actes excessifs et les décisions arbitraires pris durant la période de l'état d'urgence. Surtout, elle crée un cadre d'exception de portée générale pour toute « catastrophe sanitaire mettant en péril, par sa nature et sa gravité, la santé de la population », ouvrant la possibilité à une répétition des mesures graves de restriction des libertés sans préciser les critères de basculement ni garantir de mécanismes de contrôle suffisants (contrôle du Parlement après seulement un mois, absence de tout contrôle par le Conseil constitutionnel).

L'état d'urgence sanitaire permet de prendre non seulement des mesures collectives (d'intérêt évident dans le cadre d'une épidémie), mais aussi des mesures individuelles de restriction de liberté sans qu'aucune garantie (quant à la durée, aux recours, aux droits de la défense) ne soit prévue pour les personnes qui y sont soumises.

De plus, on observe des pratiques abusives et discriminatoires dans la verbalisation de la méconnaissance et du difficile respect des mesures de confinement, en particulier à l'égard des habitants des quartiers populaires et personnes sans abri, alors que le rôle de la police devrait plus que jamais être de protéger et non de réprimer la population.

2. Les sanctions prévues pour le non-respect du confinement ont un caractère excessif, notamment la possibilité de recourir à des peines d'incarcération, sanction totalement contre-productive alors que dans le même temps le Ministère de la Justice affirme vouloir réduire la population carcérale en accélérant la libération des personnes en fin de peine ou exécutant de courtes peines. Des mesures de grâce auraient dû être adoptées, s'agissant des personnes dont le quantum de peine ou le reliquat est inférieur à six mois, et en particulier pour les personnes présentant des fragilités particulières dues à l'âge ou l'état de santé. Ces mesures s'imposent tant pour la protection des personnes détenues que pour la protection des personnels pénitentiaires. De plus, cette crise sanitaire exige de revoir complètement l'accès à l'hygiène en prison, et notamment de permettre une douche quotidienne aux personnes détenues, ainsi qu'un accès effectif et constant aux produits d'hygiène de base.

L'adaptation de la procédure pénale à la situation de crise va bien au-delà de ce qui est nécessaire à la continuité de l'activité en période de confinement. Ainsi, alors que la nécessité de diminuer la population carcérale se fait sentir, l'ordonnance du 25 mars 2020 permet de prolonger la durée maximale de détention provisoire jusqu'à six mois en matière criminelle. En matière de justice des mineurs, le prononcé d'ordonnance de placement sans débat contradictoire méconnaît les droits des enfants comme des parents. Le recours à des audiences à juge unique, à la visioconférence et à la non publicité des débats sont des mesures dangereuses pour le bon exercice de la justice et le respect du principe du procès équitable.

En matière de droit des étrangers, si les centres de rétention administrative se vident par décision des magistrats, les préfectures continuent à prendre des mesures de placement, alors même que l'éloignement ne peut être effectif en période de crise sanitaire. Les demandeurs d'asile placés en procédure « Dublin » demeurent soumis aux obligations de pointage pour assurer leur présence sur le territoire et risquent d'être placés en fuite faute d'effectuer cette démarche.

Enfin les mesures prises pour assurer la continuité de la vie économique en période de crise sanitaire organisent des dérogations inacceptables et inéquitable. L'ordonnance d'adaptation du droit du travail permet aux employeurs de restreindre le droit au repos et aux congés des salarié·es jusqu'au 31 décembre 2020, soit bien au-delà de ce qui est rendu nécessaire par la crise sanitaire. L'ordonnance ne précise en contrepartie aucune mesure de protection des salarié·es ou de compensation financière. Elle ne restreint pas non plus la définition d'un intérêt de l'entreprise justifié « eu égard aux difficultés économiques liées à la propagation du covid-19 », ouvrant la porte à de nombreux abus au détriment des salarié·es.

3. Les mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire n'ont pas permis d'assurer la continuité des services publics de protection des personnes vulnérables, en particulier les personnes hébergées dans des centres d'hébergement d'urgence, foyers de protection de l'enfance, établissements médico-sociaux, EHPAD, établissements de santé mentale. Les pouvoirs publics ont également été gravement défaillants s'agissant de la protection des personnes sans-abri, vivant en campement, bidonville ou squat, et pour lesquelles aucun dispositif d'hébergement d'urgence n'a été mis en place, empêchant l'effectivité des mesures de confinement pour ces personnes fragiles.

Les agents publics, en particulier les policiers, les magistrats et greffiers ne sont pas dotés du matériel de protection sanitaire leur permettant d'accomplir leurs missions essentielles en toute sécurité. Le constat est identique concernant les salarié·es du secteur privé, ou des travailleurs indépendants des plateformes de service qui bénéficient d'encore moins de protections du fait

de leur statut. Pour mieux protéger l'ensemble des travailleurs exposés, en particulier dans les secteurs de l'aide à la personne, de la sécurité, de la livraison, une mesure de régularisation des personnes sans papiers devrait être adoptée.

### III - Après la crise, quel modèle de transition ?

Afin de faire face sereinement à de telles crises à l'avenir, nous proposons de renforcer les garanties des droits fondamentaux. Tout d'abord, en instituant un mécanisme de sanction de la carence des autorités en matière de droit à la santé, à la sécurité sociale et à un environnement sain, accompagné d'indemnisation des victimes. En second lieu, en améliorant l'accès à l'information des citoyen·nes en particulier en période de crise. Et enfin, en permettant que des citoyen·nes tiré·es au sort soient directement associée·s à la direction des services publics en intégrant leur conseil d'administration.

## **Commission Habitat-Urbanisme**

1- La crise sanitaire à laquelle le monde doit actuellement faire face a eu comme principal effet de mettre en lumière les inégalités vis à vis de l'acquisition de la ville et du logement que n'a cessé de creuser un système néolibéral instaurant la course perpétuelle aux profits au détriment du bien vivre.

Les mesures de confinement touche d'autant plus durement les personnes sans logement ou en fragilité dans leur logement : impossibilité de se confiner ou de se reposer pour les SDF; réduction voire disparition des distributions d'aide alimentaire; confinement dans des espaces restreints où il est difficile de cohabiter ou encore un confinement qui rend malade pour les personnes vivant dans des logements insalubres.

Cette crise démontre une fois encore la nécessité de repenser la ville pour qu'elle devienne un espace où il fait "bien vivre", offrant à toutes et tous un habitat abordable, confortable, de surface suffisante et en contact avec la nature.

2- Durant cette crise, qui nécessite des mesures de sécurité sanitaire importantes, il nous faut en priorité penser à celles ceux qui ne peuvent se confiner ou dont le confinement est plus qu'une épreuve.

- Il faut garantir la protection des populations les plus précaires : SDF, personnes vivant en campement et squat, personnes vivant dans un logement surpeuplé ou en habitat indigne. Pour cela, il faut garantir sur l'ensemble du territoire le déploiement de nouveaux hébergements en mobilisant, par exemple, les chambres inoccupées du parc hôtelier ou d'internat et de centres de formation vides à ce jour mais aussi en prolongeant la trêve hivernale
- De même il faut assurer la sécurité alimentaire des populations les plus pauvres : aide aux associations assurant la distribution alimentaire, soutien aux collectivités assurant la distribution de repas, mise en place de tickets service - comme le propose la Fondation Abbé Pierre - pour compenser la baisse de distribution de repas ;
- L'État doit assumer ses responsabilités et au minimum soutenir les collectivités et les associations dans le travail réalisé pour garantir l'accès à l'eau, le maintien des maraudes sociales et la mobilisation de locaux pour la mise à l'abri ;

- La protection de l'ensemble des personnes travaillant pendant cette crise doit être assurée (par des masques, du gel...), dont les professionnels du secteur social (hébergement, protection de l'enfance...) devant assurer la continuité du service public en ce temps de crise ;
- Il nous faut aussi penser à ceux qui font la ville et qui en cette période prennent des risques, il est donc urgent de mettre en stop les grands travaux urbains pour protéger les employés du secteur du BTP ;
- Créer dès le prochain projet de loi de finances rectificative, un fonds d'aide à la quittance afin d'éviter que des personnes subissant une baisse de revenu ne se retrouvent en procédure d'expulsion.

3- Cette crise doit être l'occasion de repenser notre modèle urbanistique, en faisant une ville pour tous et résiliente. Cet arrêt forcé de la construction de la ville doit être l'occasion de reposer les bases d'un nouvel urbanisme plus circulaire pour garantir l'adaptabilité des constructions aux usages de demain limitant l'étalement urbain tout en garantissant un logement pour tous. Convoquons des états généraux de l'urbanisme !

Pour cela, il est temps de repenser un urbanisme pour les gens et non plus pour la voiture, nous le voyons, les scientifiques le disent le vélo est moins polluant et moins risqué en terme de propagation du virus que la voiture individuelle comme l'a affirmé le gouvernement allemand en préconisant l'usage de celui.

Mais repenser la ville nous oblige aussi à réfléchir à l'échelle à laquelle nous la pensons. Nous avons besoin d'une vraie coordination des politiques urbaines à l'échelle des territoires vécus par les femmes et les hommes qui les habitent. Pour cela nous devons favoriser les échelles intercommunale et métropolitaine pour briser les fractures entre centre et périphérie.

Il faut pousser le développement de filières de production responsable (réutilisation du bâti existant, favorisation de l'habitat léger), notamment celles permettant de sortir le prix du foncier de l'équation pour permettre aux plus modestes d'acquérir la ville.

Cette crise doit permettre enfin d'assurer la première des sécurités, le droit à un toit. La clef est le logement, il faut développer une offre abordable et adaptée au besoin de chacun.e. Plus aucune personne, quels que soient sa situation administrative ou ses revenus, ne doit être à la rue ou dans un logement ou hébergement insalubre ou surpeuplé. Pour cela nous proposons :

- La politique du Logement d'Abord doit être généralisée avec des moyens de l'État conséquents tant concernant la mobilisation de logement que l'accompagnement des personnes ;
- L'État doit respecter la loi et assurer un toit à toutes personnes reconnues prioritaire DALO ou DAHO ;
- Le soutien à la construction de logements sociaux doit être augmenté : aide à la construction, révision de la Réduction de loyers de solidarité qui a entraîné une baisse conséquente des revenus des bailleurs sociaux ; TVA à 5,5% sur l'ensemble des travaux réalisés par les bailleurs sociaux ;
- L'État doit garantir le respect de la loi SRU dans toutes les communes.
- Faciliter l'encadrement des loyers partout où cela est nécessaire.

## Commission Handicap

Après discussions, nous considérons que la stratégie politique doit réaffirmer et confirmer dans les prises de positions politiques publiques à tous échelons territoriaux, que les biens communs

et les services publics doivent demeurer l’empreinte de nos ambitions qui rassemblent, et ce très fortement dans l’usage de nos éléments de langage.

Notre commission dispose de tous les CR de toutes les régions disponibles au sujet des stratégies régionales et locales dans cette période de grande crise qui concerne, aussi, les personnes âgées et handicapées, qui sont hébergées soit dans des EHPAD privés, ou sans but lucratif, ou bien dans des établissements qui sont des foyers médico-sociaux pour les personnes handicapées.

Ainsi dans ce contexte de pénuries d’anticipations dans les mesures prises qui ne protègent pas les populations, notre commission tient à faire remarquer/souligne :

- L'incidence des injonctions contradictoires qui entraîne une mauvaise compréhension du confinement, donc de son respect ;
- La priorité aux tests est négligée, - Les personnes âgées et handicapées ne sont pas l’objet de surveillances et de protections avérées dans les pratiques, elles sont laissées « à la main » des gestionnaires d’établissements ;
- Les personnes âgées hébergées ou bien à domicile sont « un tout petit peu moins oubliées » que les personnes handicapées qui le sont totalement ;
- Les remontées statistiques sont inexistantes, d’ailleurs ces deux groupes en sont exclus ;
- Cellules de recueils de données dans les CCAS inexistantes pour les communes de plus de 10.000 habitants ;
- Coopérations avec les ESMS, en cours, mais livraisons des masques très retardées ;
- Très peu de Conseils Départementaux sont coopérants avec les ARS (issus des CR diffusés) ;
- Les Conseils Départementaux de l’Autonomie et de la Citoyenneté ne sont pas saisis ;

Les familles et proches sont aux labeurs aux périls de leurs vies, Nous sommes très en colère, nous espérons qu’à l’instar de ce qui est pratiqué dans les médias TV afin que les personnes qualifiées de normales comprennent, que nous soient montrées des images de malades en détresse respiratoire, nous souhaiterions que l’on montre aussi, des personnes âgées et handicapées, en salle de réanimations.

## I – En quoi la crise remet en question notre modèle de société ?

Le capitalisme libérale mondialisé prouvent par lui même qu’il nous emmène dans le mur. Face à cette une pandémie incontrôlable, nous n'avons comme seule solution le confinement . Les réponses servant à justifier les manques de masques, ou de tests de dépistage est une honte dans le contexte de gestion de crise sanitaire. Le manque d'anticipation, allié au malaise connu de l'hôpital public depuis des années, et le déni face à certaines alertes et informations, aux injonctions à la populations contradictoires, nous sommes, au 21ème siècle, devant une crise sanitaire majeure, aux multiples conséquences, et aux milliers de morts, qui ne pourra pas laisser repartir le monde tel qu'il était, en France, en Europe comme ailleurs. Ce manque d'anticipation en France, démontre aussi que dans l'urgence, les populations dites « les plus fragiles » sont les premières grandes oubliées, personnes âgées, handicapées, femmes seules avec enfants, femmes souffrant de violence, SDF, migrants, détenus... Cette situation découle aussi des la gestion des années passées, et des différentes dispositions d'austérité budgétaires, incompatibles avec la santé et la justice sociale que nous défendons. La science alerte aussi sur l'émergence de ces épidémies et de ces causes probables, la déforestation, la destructions des milieux naturels en général et donc de la biodiversité. Par ailleurs, le Covid 19, outre qu'il a un taux de létalité très important chez les personnes de plus de 75 ans, il fait aussi mourir des personnes sans comorbidité avérée mais exposés à la pollution. Quoi dire des gestes barrières évidents qui doivent être martelé, c'est bien l'origine aussi d'un déficit éducatif de prévention,



d'éducation à l'hygiène et à la santé. Il est temps de prendre le temps de revoir le modèle de société que nous subissons qui détruit les biens communs et les services publics.

## II- Quels sont les points de vigilance des écolos dans la crise ?

Les soignants non entendus depuis des mois, sont passés en quelques jours au rang de héros nationaux. Le Président a dit vouloir proposer un autre modèle que le modèle marchand pour l'hôpital public, une forte considération de son personnel, des moyens matériels, « quoiqu'il en coûte », nous y veillerons. Nous veillerons aussi à la revalorisation des métiers de l'accompagnement à domicile, tant au niveau de la reconnaissance sociale que pécuniaire. La priorité censé être donné à la protection des plus fragiles, mais qui sont-ils ? Inexistante dans les faits, cette protection sert au mieux d'alibi au respect du confinement, personnes âgées, personnes en situation de handicap (à domicile ou en institutions), femmes seules avec enfants, SDF, migrants, détenus... La priorité de sortie de crise va être de mettre enfin les moyens de dépistage, pour s'assurer à la fois du non retour de foyers épidémiques, et de compter les gens qui auront été infectés, et éventuellement isolé drastiquement les nouveaux cas, seules conditions à une reprise à la vie normal de toutes et tous, faute de quoi, les personnes les plus vulnérables seront encore exposées, voire sacrifiées. Défense des services publics et biens communs Défense de l'information, car même si il n'est pas nécessaire en cas de crise d'entretenir un climat anxigène, une populations bien informées et plus à même de comprendre consignes, injonctions et obligations nouvelles, force est de constater que malgré la transparence annoncée, les flous, les oublies de comptages (personnes âgées en Ehpad par exemple). Ce manquement à la diffusion de certaines informations, ou messages de préventions est un des facteurs de retard à la compréhension des mesures prises par la population, comme des institutions, chaines de productions indispensables...

## III- Après la crise, quel modèle de transition ?

### • **Court terme**

Mettre en place les moyens nécessaire à la reconstruction d'un hôpital public, digne de la médecine d'excellence qui y est pratiqué et dont l'engagement du personnel mérite largement. Revoir la prise en charge de la dépendance et du grand âge, expérimenter de nouvelle forme de résidences, de solidarités, aller vers une dé-institutionnalisation des personnes, et renforcer les personnels des institutions devant perdurer Mettre en place des protocoles publics telle le plan « Canicule » ou plan blanc dans les hôpitaux, le plan bleu dans les Etablissements Médicaux Sociaux. Prévoir les messages d'alertes, d'informations fondamentales en situations de crises, les formulaires à remplir, accessibles à toutes et tous, notamment en LSF pour la vidéo, mais aussi en FALC (Français facile à lire et à comprendre) pour les écrits y compris formulaires

### • **Long terme**

- Préparer la population à la résilience, préparer les infrastructures à la résilience, sans rien lâcher de ce qui fait société, et sans laisser un espace aux replis égoïstes quand ils faut aller vers des sociétés solidaires.
- Prévoir des plans internationaux de gestions des risques.
- Revoir les solidarités européennes et mondiales en cas de crises, le chacun pour soit est un mal tenace, et se répète encore trop souvent, sur bien des sujets, inhumain en cas de crise sanitaire pour nous écologistes...

# Commission mer et littoral

## I. État des lieux

Dans notre système d'économie mondialisée, le transport maritime international est capital (90% des marchandises sont transportées par la mer). Pour éviter les pénuries en tout genre ( sanitaire, alimentaire...), le rôle des marins durant cette période de crise sanitaire est encore plus essentiel.

Dans le cadre de cette pandémie, la question du gigantisme, à des fins économiques, des navires de commerce (fret ou passagers par milliers), sur équipés électroniquement, gros pollueurs, est aussi en première ligne. On voit bien que la préoccupation majeure ne porte pas sur les marins, à effectif minimal, dans des conditions, notamment sociales, basiques (convention maritime internationale de 2006), mais sur les marchandises et les passagers, source d'enrichissement. Certains marins sont enfermés dans ces boîtes gigantesques (+ de 25 000 conteneurs), emprisonnés, pour ne pas dire condamnés, car des États s'octroient un droit de vie ou de mort selon leur bon vouloir, en ouvrant ou en fermant leur accès, alors que des marins sont touchés par la pandémie. Selon les sources syndicales, un million de marins sont en situation compliquée pour des questions de fermetures de frontières ou blocage de ports ou quarantaine...

## II. Points de vigilance

Le milieu maritime (Armateurs et syndicats) demandent des tests pour que les gens de mer ne soient embarqués en présentant un risque pour l'équipage. Protéger les marins c'est rendre obligatoire les tests.

Par ailleurs, problème d'avitaillement (nourriture, médicaments, eau, masques, lunettes..) des navires. Aucun navire ne doit être empêché d'accoster pour avitaillement. Autre problème identifié : certains marins sont empêchés de rapatriement et bloqués dans certains ports (la priorité est donnée aux touristes). Enfin, nous demandons un droit à "quarantaine" payé par l'employeur pour éviter qu'un marin rentrant en congé ne contamine sa famille.

Quant au tourisme littoral : les oiseaux qui arrivent sur nos côtes en ce moment pour la période de reproduction doivent probablement trouver ces territoires paradisiaques avec une multitude inhabituelle de plages, etc, où s'installer = effets positifs –transitoires à minima- en matière de biodiversité et de qualité du milieu marin liés à la crise sanitaire :

- baisse d'activité économique, baisse des pollutions telluriques (même si de nouvelles peuvent apparaître)
- baisse d'activité à la pêche : un répit pour certains stocks ?
- absence de fréquentation touristique des milieux littoraux sensibles : un moment de répit pour l'avifaune ?

## III. Après la crise quel modèle de transition ?

Les modalités de prise en charge des marins lors de ce genre de crise interroge sur le régime de sécurité sociales des marins (ENIM).

Il est temps de revoir notre modèle de commerce mondial. Cela passe, notamment par la taille des navires, leur mode de propulsion, etc.

Nous devons dénoncer inlassablement les pavillons de complaisance, qui entre dans cette économie parallèle de la maximisation des profits avec les paradis fiscaux. On retrouve ainsi en premier lieu le Panama. En la matière, ce n'est point d'une transition dont nous avons besoin mais d'une rupture.

Certains coûts ne sont pas pris en compte, ce qui ne facilite pas la relocalisation de l'économie maritime, pourtant si importante dans la crise actuelle. Il ne s'agit pas seulement des coûts à la source (production, pollution, exploitation) mais aussi au travers de ses moyens de transports, de la protection des gens de mer, dont l'origine est souvent de pays pauvres tel que les philippines.

Se pose la question des impacts à venir dès la fin du déconfinement. Nous devons y être attentifs. Par exemple, le déconfinement interviendra probablement avant la fin de la saison de reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux, cela risque d'être une hécatombe. Cette situation soulève une question : comment encourager les gens à vivre des expériences de nature (nécessaires à la construction d'un attachement à cette nature) tout en la respectant !

## Commission paix et désarmement EELV

### I – En quoi la crise remet en question notre modèle de société ?

La crise sanitaire covid-19, révèle l'aveuglement des Etats-Nations à poursuivre leurs politiques d'armement (1800 milliards de dollars par an), alors que les budgets pour contrer le dérèglement climatique, les pandémies, les risques majeurs... restent contraints et limités.

- voir le SIPRI Yearbook « annuaire qui présente des données originales notamment sur les dépenses militaires mondiales, les transferts internationaux et la production d'armes, les forces nucléaires, les conflits armés et les opérations de paix multilatérales, ainsi que des analyses pointues des principaux aspects du contrôle des armes, de la paix et de la sécurité internationale »:

[https://www.sipri.org/sites/default/files/2019-09/yb19\\_summary\\_fr.pdf](https://www.sipri.org/sites/default/files/2019-09/yb19_summary_fr.pdf)

- voir les dépenses consacrées aux armes nucléaires au détriment de la santé publique :

[https://www.icanw.org/healthcare\\_costs?utm\\_campaign=covid\\_update&utm\\_medium=email&utm\\_source=ican](https://www.icanw.org/healthcare_costs?utm_campaign=covid_update&utm_medium=email&utm_source=ican)

« Selon les calculs d'ICAN International, pour la France, les presque 5 milliards de dollars auraient pu permettre de financer 100.000 lits, 10.000 respirateurs, 20.000 infirmières et 10.000 médecins Idem pour les USA, la GB.... Faudra-t-il attendre la prochaine épidémie pour se rendre compte de ce gâchis d'argent public et repenser nos priorités ?

COVID-19: voir l'Appel du Secrétaire Général de l'ONU pour un cessez-le-feu global:

<https://news.un.org/en/story/2020/03/1059972>

-ONU: « assurer notre avenir commun, pour le désarmement »

[https://front.un-arm.org/documents/SGDA\\_fr\\_web.pdf](https://front.un-arm.org/documents/SGDA_fr_web.pdf)

### II- Quels sont les points de vigilance des écolos dans la crise ?

EELV devrait être pro-actif auprès du gouvernement en rappelant que l'ensemble des français doivent être informés, mais aussi consultés sur les mesures de confinement mises en œuvre,

sans s'interdire de rappeler les responsabilités des États quant à la prévention des risques majeurs au plan national, européen, international.

De plus, cette crise ne doit pas freiner notre demande de sortir du nucléaire militaire, via entre autre, le traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN), adopté par 122 Etats à l'ONU. La France devrait le signer, sans préalable, pour être leader du désarmement nucléaire.

### III- Après la crise, quel modèle de transition ?

EELV doit mener une campagne nationale, européenne, afin de doter l'ensemble des États de moyens budgétaires et humains conséquents sur les politiques de prévention des risques majeurs (un % des budgets militaires réservé).

Pour un plan de conversion de l'industrie d'armement vers la production de protection chimique, biologique, ainsi que de respirateurs.

- voir comment l'Etat limite la prévention des risques majeurs (hors risque sanitaire de pandémie):

<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/prevention-des-risques-majeurs>

- l'OTAN devrait transférer ses moyens logistiques et humains auprès d'une instance transnationale avec déclinaison nationale.

Enfin EELV devrait, sans plus tarder, mettre en œuvre sa Motion « Risques majeurs et réponses citoyennes » (septembre 2016):

<https://eelv.fr/risques-majeurs-et-reponses-citoyennes/>

## **Commission Partage 2-0**

### A - En quoi la crise sanitaire remet en cause le modèle actuel ?

La crise sanitaire, le confinement et donc l'isolement qui l'accompagne ont exacerbé un besoin fondamental de l'humanité : communiquer et maintenir le lien social. La crise sanitaire et l'utilisation de la vidéo conférence ont exacerbé la fracture numérique, les manques de connaissance informatique des utilisateurs, la dépendance que nous avons aux GAFAM et aux fournisseurs d'accès à internet et aux fournisseurs de services sur Internet.

#### **Un développement des solidarités, le lien avec la transition**

Nous assistons à une multiplication d'initiatives de solidarité qui s'appuient sur les outils numériques, espace de connexion en ces temps de confinement. Des initiatives de collectivités comme voisins voisines de la ville de Grenoble, de collectifs (continuité pédagogique, entraide covid19, carte des producteurs locaux, vente directe de la pêche .) et de groupes d'entraide locaux. Ce mouvement s'accompagne aussi de multiples appels à préparer la transition qui devient une réalité plus concrète par le vécu de cette crise.

Là aussi cela peut être l'occasion pour les élus de « faire avec », de « donner à voir », « d'être en attention » et pour nous de favoriser une convergence des transitions.

#### **Importance des fournisseurs d'accès et de services locaux**

La forte demande d'échanges met en évidence le besoin de fournisseurs de services en proximité respectant la vie privée des utilisateurs et favorisant les outils libres. Même les

services fournis par des associations à but non-lucratifs comme Framasoft (framasoftware.org) sont très demandés et saturés et appellent à une multiplication d'initiatives similaires.

## B - Quels sont les points de vigilance ?

### *Risque de limitation du principe de Neutralité du Net*

Attention à ce que la crise ne soit pas le prétexte pour la limitation de la neutralité du Net. Les réseaux ne saturent pas (<https://framablog.org/2020/03/21/linternet-pendant-le-confinement/>)  
Risque d'extension de la dérive vers une surveillance généralisée de la population, au nom de la sécurité sanitaire ([https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/reseaux-et-telecoms/la-vie-privee-en-ligne-l-autre-victime-du-covid-19\\_142749](https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/reseaux-et-telecoms/la-vie-privee-en-ligne-l-autre-victime-du-covid-19_142749))

Par ailleurs les GAFAM concentrent l'essentiel des solutions de repli en période de confinement et deviennent chaque jour des points de passage plus obligés pour les élèves, étudiants, travailleurs.

Risque de creusement de la fracture numérique

Inégalités très très fortes entre les élèves équipés et sous-équipés. Penser aux familles avec plusieurs enfants mais un seul poste informatique... voire un smartphone. Cela peut venir renforcer les difficultés scolaires et les inégalités sociales face à l'éducation.

### **Processus électoraux**

La constitution des listes de second tour doit pouvoir laisser le temps des négociations ou autoriser des démarches dématérialisées afin d'éviter une propagation accrue du virus.

## C - Quelle sortie de crise ?

- Aujourd'hui, dans tous les établissements disposant de services informatiques (rectorat, université, collectivité, département région, moyenne entreprise) il est possible de mettre en place rapidement des services sur Internet basés sur le logiciel libre ;
- Demander un vrai plan d'école numérique à la maison, activable et mobilisable à tout moment : investir dans les formations des enseignants et dans l'équipement à destination des familles qui en ont besoin ;
- Insister sur l'importance des ressources pédagogiques libres d'accès en ligne, d'initiatives publiques ou individuelles ;
- Nécessité d'explicitation des règles à appliquer, même en cas d'urgence à la collecte et l'utilisation des données de géolocalisation ou d'autres métadonnées sur internet et sur les réseaux mobiles.

## **Commission Quartiers populaires**

## En quoi la crise sanitaire remet en cause le modèle actuel ?

La crise du Covid 19 n'est pas qu'une crise sanitaire, c'est aussi une crise sociétale qui met en exergue les inégalités de notre société et montre les limites du modèle actuel. La crise impacte davantage les personnes les plus faibles et les plus défavorisés. Le confinement est plus dur à vivre pour les uns que pour les autres. Là où certains profitent du confinement pour partir se réfugier dans leurs résidences secondaires en province, beaucoup restent confinés dans des logements insalubres et trop étroits. De même, alors que beaucoup d'entreprises ont adopté le télétravail comme nouvelle façon de travailler afin de protéger leurs salariés, les occupants des

emplois les plus sollicités - éboueurs, caissier.es, livreurs, infirmier.es etc - car indispensables pour assurer le service minimum et le bon fonctionnement de la société – vivent quant à eux bien souvent dans des quartiers populaires à cause de leurs faibles rémunérations. La crise du Covid 19 révèle aussi un double abandon des populations des quartiers. A la fois la fermeture des services publics mais également la fermeture des restos du cœur et des autres associations qui aident les plus démunis.

La crise du Covid 19, en plus de pointer les inégalités, les accroît voire en crée de nouvelles pour les plus jeunes. Depuis le 12 mars et jusqu'à nouvel ordre, tous les établissements scolaires sont fermés. La continuité pédagogique, promulguée sans préparation ni réflexion ni consultation, ne se fait désormais que via les outils numériques. Cet enseignement à distance non préparé laisse automatiquement sur le bas-côté toutes celles et ceux qui n'ont pas accès aux outils numériques, et/ou que leurs parents ne sont pas en mesure d'encadrer : les enfants issus des quartiers. La continuité pédagogique telle qu'elle est menée actuellement ébranle donc un droit fondamental, le droit à l'éducation.

Au niveau sécuritaire, la mise en place de l'état d'urgence sanitaire ne doit pas entraîner de nouvelles violences en direction des habitant.e.s des quartiers populaires. Dans le cadre du confinement, des cas d'abus d'autorité et de violences policières ont déjà été relayés par les associations dans nos quartiers. Ce confinement ne peut en aucun cas légitimer des comportements inacceptables de la part de nos forces de l'ordre dont la tâche est pourtant si importante dans ces heures difficiles.

## Quelle sortie de crise ?

### **Droit à l'alimentation :**

Ø Pour faire face à la crise, mise en place de tickets alimentaires pour toutes les familles en difficulté.

Accès à la formation et à la connaissance :

Ø Mise en place d'aides à destination des familles les plus précaires pour l'achat d'outils numériques ;

Ø Mise en place de formations aux outils numériques dans les quartiers ;

Ø Formation des professeurs ainsi que des élèves et de leurs familles aux outils d'enseignement à distance ;

Ø Mise en place d'une plateforme nationale d'aide au devoir qui connecte les jeunes et les associations.

### **Dignité du logement :**

Ø Durant la crise sanitaire, les autorités (mairie, préfet) doivent, sur demande ou signalisation, examiner le cas de ces personnes en détresse et statuer sur le caractère intolérable de leur confinement. Ils doivent concrétiser dans des délais très courts (72h max par ex.) le droit à un logement digne, par les moyens que sont la mobilisation des solidarités d'une part (prêts de logements publics, appel à la solidarité des propriétaires privés) et d'autre part la réquisition de logements vides afin d'héberger les personnes en détresse (ou personnes violentes éloignées de leurs victimes) ;

Ø A l'avenir, le droit au Logement digne devrait être assuré de manière absolue. Parmi les mesures que nous pourrions proposer :

1. L'État doit recenser chaque logement non occupé dans la perspective de sa réquisition pour un impératif social. En cas de crise similaire à celle du covid19, la réquisition doit pouvoir se décider et se mettre en place très rapidement ; 2. L'État doit mobiliser des moyens pour créer

des logements dignes en grand nombre, soit des constructions soit des rénovations (avec rénovation thermique), et s'assurer que ces logements ne peuvent pas faire l'objet de spéculation.

## Commission Transports

### I – En quoi la crise remet en question notre modèle de société ?

#### **Points positifs :**

- Capacité, si nécessité, à adapter nos modes de vie, de consommation, de déplacements ;
- Faisabilité du télétravail à grande échelle, pour de nombreuses professions ;
- Moindres émissions de gaz à effet de serre, diminution de la pollution routière (bruit, NOx ...)
- Entraide spontanée et réseaux associatifs en capacité de se mobiliser pour les plus fragiles.

#### **Points négatifs :**

- Décisions hâtives à effet pire que le mal, renforcées par des sur-enchères sécuritaires locales :
  - o Restrictions de services ouverts au public (dont transport) engendrant des concentrations de personnes à certaines heures, et un handicap supplémentaire à d'autres heures pour des soignants, les personnels d'entretien ..., les personnes les plus fragiles étant les plus touchées ;
  - o Restrictions irrationnelles touchant le vélo, les bus à cabine de conduite isolée, les marchés de producteurs locaux ... au profit de la voiture individuelle et des grandes surface ;
  - o Absence de remise en cause du secteur de l'aérien, pourtant un des vecteurs de la mondialisation sauvage, dont le modèle est insoutenable.

### II- Quels sont les points de vigilance des écolos dans la crise ?

Faute d'une anticipation, pourtant indispensable, concernant la protection des personnes les plus fragiles et des personnels soignants, l'ensemble de la population est amenée à accepter de fortes restrictions des libertés individuelles, et une mise en péril de nombreuses activités, y compris dans le domaine des transports (entretien des réseaux, des véhicules, qualification des personnels ...).

Au-delà de celle exercée par le Conseil d'Etat, une vigilance citoyenne s'impose quant à la réversibilité des mesures prises touchant aux libertés individuelles, à l'accès aux services publics, ...

A l'échelle des territoires, il est nécessaire d'assurer un cadre démocratique aux décisions des exécutifs locaux qui prennent des décisions ou font des annonces hâtives sans concertation avec les autres élus, les autres collectivités et leurs partenaires.

Dans l'immédiat, il convient d'adapter les mesures les plus manifestement contraires aux objectifs visés, qui, de plus, touchent les personnes les plus utiles dans la période (usage du vélo, amplitude horaire du transport urbain, marchés de proximité ...) et assurant la sécurité des personnes.

Il convient d'assurer la plus grande vigilance quant à d'éventuelles annonces de plans de relance (ou de rebond) dans les secteurs de l'automobile, de l'aérien, du fluvial, du ferroviaire.

La question est posée de la délocalisation de la production de biens répondant aux besoins vitaux (santé), induisant une explosion des échanges internationaux, principalement par containers via les grands ports. La révision de la doctrine du transport de marchandises au moins cher et au moins disant sociétal est incontournable, autant qu'est nécessaire la relocalisation d'un certain nombre de nos industries.

### III- Après la crise, quel modèle de transition ?

L'émergence et la propagation du virus étant clairement liées à notre modèle de société (dont le rôle à confirmer des particules fines dans la diffusion du virus), il ne saurait être question de repartir, après la crise, comme si de rien n'était :

- les carences avérées de notre système (dont celui de santé) doivent être corrigées
- l'ampleur et l'impact des déplacements de personnes et de marchandises doivent être réduits ;
- la proximité doit devenir le maître-mot pour nos déplacements quotidiens, comme pour la production et la distribution de marchandises (mise en relation des producteurs et des consommateurs) ;
- le télétravail pratiqué dans la période doit être, au maximum, pérennisé, tout comme les téléconférences.

Par ailleurs, il convient d'inscrire les décisions de sortie de crise dans le cadre du Pacte pour la transition.

## **Mission “Territoires Résilients”**

### 1/ En quoi la crise sanitaire remet-elle en cause le modèle actuel ?

La crise sanitaire a percuté les modèles territoriaux. Alors qu'elles concentrent les services et les opportunités, les métropoles semblent trop oppressantes, trop encombrantes, pour structurer une résilience pertinente et un bien être face aux crises. D'autant plus que la densité urbaine favorise la circulation de virus. Le modèle de développement territorial (néolibéral) s'étant concentré sur le rayonnement des métropoles, la crise a mis en exergue les inégalités territoriales dans l'accès aux biens, aux services mais aussi dans l'opportunité de penser la résilience. Les territoires ruraux se sont vus attribués le statut de “refuge”, beaucoup de personnes cherchant la proximité d'éléments de nature et de paysages avant de se confiner. Le slogan “restez chez vous” est à ce titre socialement situé : mesure facile à respecter pour les personnes disposant d'un certain confort d'espace, il met également en invisibilité les inégalités territoriales en terme de logement, de propreté et de sécurité des lieux. Ce slogan invisibilise également les différences de conditions d'apprentissage à la maison pour tous les élèves, de la maternelle aux études supérieures.

Cette crise nous démontre que le système néolibéral actuel a des limites, et met en lumière la question des communs. Les métiers relevant de communs comme la santé, l'agriculture et l'approvisionnement de denrées alimentaires, ou encore l'éducation, manquent de moyens. On assiste aussi globalement à une remise en cause de la mondialisation, dont les flux matériels et immatériels ne semblent plus si indispensables, et ont en plus accéléré la propagation de l'épidémie.



Enfin, cette crise démontre une rupture profonde entre nature et culture : l'anthropocentrisme des sociétés occidentales met en invisibilité les grands écosystèmes et la fonction essentielle de la biodiversité - y compris pour éviter la propagation de virus à l'espèce humaine. La crise sanitaire invite à repenser les interdépendances entre humains et non- humains.

## 2/ Quels sont les points de vigilance ?

Cette crise préfigure d'autres crises financière, démocratique, sociale, et climatique et écologique. En termes de démocratie, les réponses qui sont apportées pour le moment à la crise, marque une volonté, par nombre de politiques et d'intellectuels, d'un fort retour de l'État pour accompagner de manière forte la transition écologique : étatisation des industries et relocalisation sur le territoire national des chaînes de productions, contraintes financières, contrôle des frontières etc... Cette approche entraîne néanmoins une tentation autoritaire déjà perçue en France (loi travail) et qui continue pendant le confinement. On constate des interpellations et des gardes à vue abusives. Malgré l'annonce d'un report des débats sur la loi retraite, la loi créant un "état d'urgence sanitaire" semble déployer une "stratégie du choc". Elle attaque les acquis sociaux et les droits des salarié-e-s (congés, 35h, etc.). Alors qu'elle est sensée apporter des mesures provisoires, celle-ci ne contient pas de date limite. Elle est également une atteinte aux libertés individuelles au travers d'un recours douteux à la surveillance, remettant en cause la capacité démocratique de l'État.

En termes de crise sociale et financière, le régime d'accumulation du capital ne se maintient qu'au prix de l'accroissement considérable de la dette publique et privée, qui représente en définitive un pari sur les richesses futures déterminées par un PIB obsolète, et que le système n'est plus en mesure de produire.

Le retour d'un État puissant entraîne également, par son incapacité à penser des politiques précises sur les réalités sociales de chaque lieu, le risque de continuer à reproduire une uniformisation des territoires. Uniformisation pourtant à la source de nombre de problèmes sociaux et économiques.

En termes de crise climatique et écologique, il serait bon de maintenir un recul des pollutions atmosphériques grâce à la diminution drastique de circulation notamment des voitures. De rebondir sur cette crise pour légitimer l'importance de la biodiversité et des espaces de nature tant en termes sanitaires (les pandémies étant accentuées par les déforestations, l'urbanisation etc.), pour favoriser les politiques territoriales notamment de continuités écologiques. Le coronavirus ne doit pas mettre au second plan le dérèglement climatique. Les épidémies en sont l'une des conséquences.

## 3/ Quelle sortie de crise ?

Anticipation, adaptation, relocalisation, densification du service public, structuration de nouvelles formes de relations sociales dans les territoires semblent pouvoir être le cœur d'une nouvelle action politique. Les territoires pourraient être la matrice d'un développement économique au cœur des valeurs sociales et environnementales. Notamment en s'inspirant des démarches de l'économie écologique qui rappellent que les flux de ressources naturelles ne doivent pas être employées au-delà de leur taux de régénération. Les travaux sur les bio- régions pourraient être redécouverts.

Également, mettre les politiques publiques au service du rééquilibrage de l'espace (diversification des centres d'activités, diminuer les déplacements pendulaires et favoriser le télétravail, sources d'énergies, d'alimentation, accès aux transports, aux services de communication...), tout en promouvant les territoires en transition. Cela passe également par une remise en cause des projets inutiles et non vitaux (routes, publicité, etc.) pour prioriser les

projets au service de la résilience à l'échelle de n'importe quel système socio- économique (individu, famille, quartier, ville, ...). L'Etat alors, davantage que de centraliser de nouveau les pouvoirs et les compétences, pourrait avoir un rôle d'accompagnement des territoires, notamment des territoires en difficultés (anciens bassins industriels, territoires enclavés etc.), par des subventions dirigées et une relocalisation des activités. Cela demanderait néanmoins de réformer complètement la mille-feuille administrative. Un habile dialogue entre le régionalisme et le fédéralisme nous apparaît comme une porte de sortie intéressante. Il serait intéressant, après la crise, de voir comment des états fédéraux communautaires, à l'image de la Suisse, ou des régions autonomes ont fait face. On aurait alors un outil de comparaison pour voir quelles sont les formes de gouvernance qui permettent des adaptations pertinentes. Il faudra néanmoins garder en tête que le débat est biaisé dans tous les cas, puisque la crise sanitaire est en grande partie le résultat d'un monde régulé depuis de plusieurs décennies par l'autorité des Etats nations et du marché capitaliste.